

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2025

N° 2025/02/26/04 - OBJET : Travaux de mise aux normes de ralentisseurs. Demande de subvention au conseil départemental au titre de l'aide à la sécurité routière.

Le vingt-six février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt et un février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, Marc FUSAT, Christine GARCIN-GOURILLON, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Lucie BABIN, Emilie GERMAIN, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI, REYNOUD Henri, Sébastien THOMAS, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, Thierry FABRE et Laurent JUGLARET à compter du point 2

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Patrick LAFFITTE à Marc FUSAT

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET jusqu'au point 1 inclus

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le rapporteur informe l'assemblée que l'évolution des normes techniques applicables aux ralentisseurs, leur transformation dans le temps sous l'effet du passage des véhicules rapporté aux enjeux en termes de sécurité routière ont amené la commune à faire « auditer » tous les dispositifs présents sur la commune. Il en ressort des préconisations de travaux de mise aux normes pour une estimation de travaux de 45 690€ HT.

Monsieur le rapporteur soumet au conseil municipal la réalisation de ces travaux ainsi qu'une demande de subvention au conseil départemental au titre de l'aide à la sécurité routière.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Vu les travaux de mise en conformité de 8 ralentisseurs selon étude SEIRI pour un coût prévisionnel de 45 690€ HT

Considérant les enjeux de sécurité routière attachés à ce dossier

APPROUVE la réalisation de ces travaux

ADOpte le plan de financement prévisionnel ci-après :

- coût prévisionnel travaux de mise aux normes de 8 ralentisseurs : 45 690€ HT
- subvention conseil départemental aide à la sécurité routière 80% : 36 552€
- autofinancement commune de Maussane les Alpilles 20% (TVA en sus) : 9 138€

SOLLICITE du conseil départemental la subvention correspondante

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Delibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 27 FEV. 2025

Secrétaire de séance

Le Maire,

Bernadette SAMUEL

Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le 27 FEV. 2025